

Auditor's report on the financial statements of European Democratic Party AISBL for the year ended 31 December 2013

In accordance with our service contract with the European Union represented by the European Parliament, we report to you on the performance of our audit which was entrusted to Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises cvba. This report contains our opinion on the financial statements (i.e. balance sheet and profit and loss account) and on the final statement of eligible expenditure actually incurred as well as on compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

Unqualified auditor's report

We have audited the financial statements as defined above for the year ending 31 December 2013 and the final statement of eligible expenditure actually incurred for the period of eligibility defined by the grant award decision of European Democratic Party AISBL, as laid out on the following pages.

The financial statements for the year ended 31 December 2013 have been prepared in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium and show a balance sheet total of € 180.927,72 and a result for the year of nil. Reserve accumulated (including the result of the year) amounts to € 8.147,57 and a carry-over to € 42.151.

Respective responsibilities of the Board of Directors of European Democratic Party AISBL

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation. Moreover, it includes a fair presentation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

The Board of Directors is responsible towards the European Parliament for the use of the grant and must comply with the provisions of the Regulation EC (No) 2004/2003 and the underlying acts.

Respective responsibilities of the Auditor

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements and on the final statement of eligible expenditure actually incurred based on our audit. Furthermore, our responsibility is to express an opinion on the compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

We conducted our audit in accordance with the legal requirements and the auditing standards applicable in Belgium, as issued by the Institute of Registered Auditors (Institut des Réviseurs d'Entreprises/Instituut van de Bedrijfsrevisoren). Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free from material misstatement.



In accordance with these standards, we have performed procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error.

In making those risk assessments, we have considered internal control relevant to the association's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the association's internal control. We have evaluated the appropriateness of accounting policies used, the reasonableness of significant accounting estimates made by the association and the presentation of the financial statements, taken as a whole. Finally, we have obtained from the Board of Directors and the association's officials the explanations and information necessary for executing our audit procedures. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our audit work included specific procedures to gather sufficient and appropriate audit evidence that the financial provisions and obligations of the grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts have been met.

Opinion

In our opinion, the financial statements (i.e. balance sheet and profit & loss account) for the period ended 31 December 2013 have been prepared in accordance with the financial reporting framework applicable in Belgium, are free of material misstatement and show a true and fair view of the financial position and the operating results.

Additional confirmations and statements

The association's compliance with:

- the Law for not-for-profit associations (Wet betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen / Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations),
- its articles of association, and
- the provisions of the European Parliament's grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts,

is the responsibility of the Board of Directors.

We do not have to report any transactions undertaken or decisions taken in violation of the association's articles of association or the Law for not-for-profit associations, except for the auditor's report not being presented to the General Assembly who approved the financial statements.

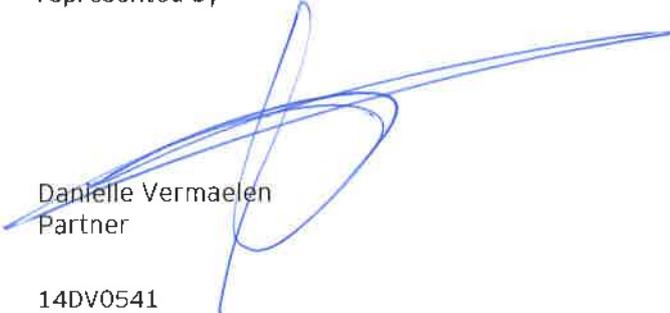


In our opinion (which does not modify the scope of our opinion on the financial statements):

- without prejudice to formal aspects of minor importance, the accounting records were maintained in accordance with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium;
- the financial documents submitted by the European Democratic Party AISBL to the European Parliament are consistent with the financial provisions of the Bureau's grant award decision;
- the expenditure declared was actually incurred;
- the statement of revenue is exhaustive;
- the obligations arising from the Regulation (EC) No 2004/2003 have been met;
- the obligations arising from the Bureau decision of 29 March 2004 have been met;
- the obligations arising from the grant award decision, in particular from Article II.7 - Award of contracts and Article II.11 - Eligible expenditure, have been met;
- We were limited in our audit procedures to conclude whether any surplus carried over to the next financial year has been used in the first quarter of the financial year, pursuant to Article 6a of the Bureau decision of 29 March 2004;
- the obligations arising out of Article 125(5) and (6) of the Financial Regulation have been met.

Brussels, 15 May 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
represented by



Danielle Vermaelen
Partner

14DV0541

201			1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0867.454.469	P.	U.	D.
					A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Parti Democrat Europeen**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Rue de l'Industrie**

N°: **4**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise **0867.454.469**

DATE **10/05/2011** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du **30/04/2014**
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2013** au **31/12/2013**
 Exercice précédent du **1/01/2012** au **31/12/2012**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Rutelli Francesco

Via Dell'Humamessimo 77 , 00100 Rome, Italie

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 13/07/2004

Bayrou François

Rue de l'Université 133 , 75007 Paris, France

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 13/07/2004

de Sarnez Marielle

Rue Raymond Losserand 39 , 75014 Paris, France

Fonction : Secrétaire générale

Mandat : 6/12/2012

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **13**
 objet: 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6, 5.7, 6, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Jean-Pierre BEAUPUY - Trésorier

Signature
(nom et qualité)

M. J. Sarnez

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Riffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Beaupuy Jean-Marie

Rue de l'Ecu 13 , 51100 Reims, France

Fonction : Trésorier

Mandat : 7/07/2012

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>14.542,10</u>	<u>17.799,32</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	2.727,00	3.422,75
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	2.450,10	5.011,57
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	2.450,10	5.011,57
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	2.450,10	5.011,57
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	9.365,00	9.365,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>166.385,82</u>	<u>151.350,70</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.053,87	50.883,87
Créances commerciales		40	3.053,87	50.883,87
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	162.220,16	99.934,38
Comptes de régularisation		490/1	1.111,59	532,45
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>180.927,72</u>	<u>169.150,02</u>

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	<u>8.147,57</u>	<u>8.147,57</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	8.147,57	
Résultat positif (négalif) reporté (+)/(-)		14		8.147,57
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>172.780,15</u>	<u>161.002,45</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	130.446,40	160.957,68
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	90.981,37	77.265,38
Fournisseurs		440/4	90.981,37	77.265,38
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	18.544,15	6.283,73
Impôts		450/3		911,83
Rémunérations et charges sociales		454/9	18.544,15	5.371,90
Dettes diverses		48	20.920,88	77.408,57
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	20.920,88	77.408,57
Comptes de régularisation		492/3	42.333,75	44,77
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>180.927,72</u>	<u>169.150,02</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	68.308,32	21.142,02
Ventes et prestations*		70/74	528.047,04	445.714,87
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	521.635,92	445.714,87
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	459.738,72	424.572,85
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	59.656,74	16.011,94
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.257,22	3.375,81
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	5.182,38	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		613,92
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation.....(+)/(-)		9901	<u>211,98</u>	<u>1.140,35</u>
Produits financiers	5.5	75	5,84	45,60
Charges financières.....	5.5	65	217,82	1.185,95
Résultat positif (négatif) courant..... (+)/(-)		9902		
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice.....(+)/(-)		9904	<u> </u>	<u> </u>



AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négalif) à affecter(+)/(-)	9906	8.147,57	8.147,57
Résultat positif (négalif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905		
Résultat positif (négalif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	8.147,57	8.147,57
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692	8.147,57	
Résultat positif (négalif) à reporter(+)/(-)	(14)		8.147,57

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	21.369,20
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	21.369,20	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.946,45
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	695,75	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	18.642,20	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>2.727,00</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	35.576,43
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	35.576,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.564,86
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.561,47	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	33.126,33	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	2.450,10	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	2.450,10	

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS**ETAT DES FONDS AFFECTES**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Cette catégorie concerne des fonds affectés pour financer des futurs événements dans le cadre de l'activité du EDP

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,0	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	53.397,35	13.759,19
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	6.259,39	2.030,75
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		222,00
Pensions de retraite et de survie	624		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		
			(+)/(-)

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

NA

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs min-max	Taux frais accessoires	Méthode Min-MAX	Base	Taux principal
Immobilisation incorporelles				
Software	25-25	L	NR	25-25
Immobilisations corporelles				
Installations	33.33-33.33	L	NR	33.33-33.33
Mobilier et matériel de bureau				
Mobilier	25-25	L	NR	25-25

RÈGLES D'ÉVALUATION

Matériel informatique L NR 33.33-33.33
33.33-33.33

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: . EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR

Immobilisations financières:

Des participations (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (pas inclut) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif (ne comporte pas de) dettes à long termes, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

taux du marché

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

compte de résultat

Conventions de location-financement:

Pour les droit d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétésles redevances et foyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

RÈGLES D'ÉVALUATION
EUR

11

ANNEXE
BUDGET 2013

DEPENSES		
Dépenses éligibles	Budget	Réelles
A.1: Frais de personnel	90.878,00	88.350,18
1. Salaires	29.895,00	53.727,76
2. Charges	47.983,00	6.259,39
3. Formation professionnelle	2.000,00	162,00
4. Frais de mission du personnel	11.000,00	7.333,28
5. Autres frais de personnel	0,00	857,74
A.2: Frais d'infrastructure et d'exploitation	85.000,00	58.781,19
1. Loyer, charges et frais d'entretien	35.000,00	28.882,80
2. Frais d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements	5.000,00	2.578,42
3. Frais d'amortissement des biens meubles et immeubles	0,00	3.257,22
4. Papeterie et fournitures de bureau	5.000,00	2.159,68
5. Afranchissements et télécommunications	15.000,00	5.356,48
6. Frais d'impression, de traduction et de reproduction	20.000,00	16.546,80
7. Autres frais d'infrastructure	5.000,00	
A.3: Dépenses de fonctionnement	60.000,00	59.415,87
1. Frais de documentation (journaux, agences de presse, bases de données)	5.000,00	
2. Frais d'études et de recherches	5.000,00	30.249,40
3. Frais juridiques	5.000,00	
4. Frais de comptabilité et d'audit	30.000,00	6.243,69
5. Aide aux organisations affiliées et subventions à des tiers	10.000,00	22.932,78
6. Frais divers de fonctionnement	5.000,00	
A.4: Réunions et frais de représentation	369.000,00	258.619,76
1. Frais de réunion du parti politique	195.000,00	223.849,53
2. Participation à des séminaires et conférences	50.000,00	2.440,53
3. Frais de représentation	50.000,00	27.977,58
4. Frais pour les invitations	60.000,00	2.616,73
5. Autres frais de réunions	24.000,00	1.835,39
A.5: Dépenses d'information et de publication	70.000,00	26.071,32
1. Frais de publication	25.000,00	9.199,31
2. Création et exploitation de sites Internet	5.000,00	4.781,80
3. Frais de publicité	10.000,00	2.486,52
4. Matériel de communications (gadgets)	20.000,00	2.912,69
5. Séminaires et expositions	10.000,00	4.860,00
6. Campagnes électorales ¹	0,00	0,00
7. Autres frais d'information	0,00	1.800,00
A.6: Dépenses relatives aux apports en nature		
A.7: Dotation à la "Provision pour les dépenses éligibles intervenant au premier trimestre de l'année N+1"¹		42.151,00
A. TOTAL des DÉPENSES ÉLIGIBLES	674.878,00	513.589,29
B.1: Dépenses non éligibles	2.000,00	14.363,59
1. Dotations aux autres provisions		
2. Charges financières	2.000,00	217,82
3. Pertes de change		
4. Créances douteuses		5.182,38
5. Autres (à préciser)		8.963,39
B. TOTAL des DÉPENSES NON ÉLIGIBLES	2.000,00	14.363,59
C. TOTAL des DÉPENSES	676.878,00	528.052,88

H.1 Dotation de ressources propres au compte de réserve spécifique¹		
H. Profits/pertes pour vérifier le respect de la règle relative au but non lucratif (G-H.1)¹	0,00	0,00

¹: Ne concerne pas les fondations politiques au niveau européen

RECETTES		
	Budget	Réelles
D.1 Dissolution de la "Provision pour les dépenses éligibles intervenant au premier trimestre de l'année N+1"¹		0,00
D.2 Subvention du Parlement européen	573.648,30	436.635,92
D.3 Contributions	181.281,70	85.000,00
3.1 des partis	101.231,70	79.253,52
3.2 des membres		5.746,48
D.4 Dons	0,00	0,00
4.1 supérieurs à 500 EUR		
4.2 inférieurs à 500 EUR		
D.5 Autres ressources propres (affectées aux dépenses éligibles) (à énumérer)		
D.6 Apports en nature		
D. RECETTES (affectées aux dépenses éligibles)	674.878,00	521.635,92
E.1 Autres ressources propres (affectées aux dépenses non éligibles) (à énumérer)	2.000,00	6.416,96
Re-invoicing	2.000,00	5.000,00
Other non eligible		416,96
E. RECETTES (affectées aux dépenses non éligibles)	2.000,00	6.416,96
F. TOTAL des RECETTES	676.878,00	528.052,88
G. Profits/pertes (F-C)	0,00	0,00

PDE. le Trésorier
d'au Marie BEAUPUIX

1/1/2013